



Barracuda Club Saint-Ghislain

Asbl

Club de Natation Affilié à la FFBN/FRBN matricule 316

Règlement d'Ordre Intérieur

INTRODUCTION

Le club « Barracuda Club de Saint Ghislain » a comme objectif de prodiguer des cours de natation afin de former des nageurs capables de maîtriser les quatre techniques de nage. Aucune exigence de participation à des compétitions n'est demandée.

Il existe au sein du club plusieurs groupes dans lesquels sont répartis les nageurs en fonction des critères "niveau" et "âge".

A partir de l'âge de 8 ans, il sera proposé au nageur (en accord avec ses parents) de prendre une licence et ainsi participer à des compétitions officielles. Pour participer à des compétitions, divers documents seront à remplir pour l'octroi d'une licence délivrée par la FFBN (Fédération Francophone Belge de Natation).

Tout membre est tenu de respecter le règlement du club qui est affiché dans la vitrine et publié sur le site internet (<http://www.bcsq-natation.be>). Tout manquement à celui-ci entraînera des sanctions pouvant aller jusqu'à l'exclusion définitive.

ACCES AUX VESTIAIRES

Les nageurs ont à leur disposition des vestiaires collectifs **accessibles 15 minutes avant le début du cours et devant être évacués 15 minutes après la fin de celui-ci.**

Aucun effet personnel ne doit être laissé dans les vestiaires, chacun rassemble ses affaires dans un sac qui sera déposé dans les gradins durant l'entraînement.

Il est exigé de s'y comporter d'une manière digne, pas de cris, pas de jeux, pas de gestes déplacés, ceci est valable également à l'extérieur de la piscine avant et après les cours.

Tout manquement aux règles élémentaires de la morale sera signalé aux parents et sanctionné sévèrement.

APPARTENANCE A UN GROUPE

Le nageur doit avoir une attitude positive face aux cours prodigués.

Le club n'est pas une garderie d'enfants ou un patronage. La formation d'un nageur prend énormément de temps. Lorsqu'un moniteur ou entraîneur constate qu'un élément n'a pas le niveau requis ou manque d'ardeur, il le dirigera vers un autre groupe.

L'intégration dans un groupe n'est pas définitive. Cette place se gagne tous les jours par le travail, ce qui signifie qu'un nageur peut être amené en cours d'année à changer de groupe en fonction de son attitude et de sa motivation, mais non en raison de méforme passagère.

Tous les nageurs sont traités sur un même plan d'égalité, quelles que soient leur condition sociale et leur valeur, à condition que le nageur soit motivé et montre sa bonne volonté.

COTISATION ANNUELLE

La cotisation payée en janvier consiste en un forfait annuel dans lequel sont inclus les frais administratifs, la prime d'assurance, la carte d'entrée à la piscine et les frais de timbres relatifs au courrier. Ce forfait annuel est donc NON remboursable.

Le paiement de la cotisation entraîne automatiquement l'adhésion au présent R.O.I.

LES COURS

Le port du bonnet est obligatoire pour la participation aux cours.

En plus des qualités morales et physiques que doit avoir un nageur, il est aussi requis d'avoir une bonne éducation, une bonne tenue générale, un bon esprit de camaraderie et d'équipe. Tous les nageurs sont tenus au respect et à une obéissance stricte envers les moniteurs et entraîneurs.

Les nageurs arrivent au bord du bassin et exécutent de leur mieux le travail demandé.

Il est possible qu'un moniteur ou entraîneur soit absent et dans ce cas, il sera remplacé par un de ses collègues. Les nageurs doivent alors suivre les directives de ce remplaçant et s'y comporter de la même façon qu'avec leur entraîneur habituel.

Le nageur qui suit le cours, en accepte la discipline et se soumet au règlement du groupe.

ABSENCE AUX COURS

Un nageur ne pourra quitter le cours que sur présentation d'un mot des parents. Un nageur qui est écarté du cours durant son déroulement pour quelque raison que ce soit, ne pourra quitter la piscine et devra attendre la fin de la séance hors de l'eau sous surveillance directe du/des entraîneur(s)

LES COMPETITIONS

Lorsque les entraîneurs estiment qu'un nageur a un niveau suffisant, ils lui proposent, après accord de ses parents, de participer à des compétitions.

Pour ceux qui y participent, la compétition est l'aboutissement normal de l'entraînement, et la consécration des efforts qui y ont été fournis: « C'est à l'entraînement que se gagne une course »

NAGEURS DE COMPETITION - MOTIVATION AUX ENTRAÎNEMENTS

Pour devenir un bon nageur, il faut être patient, prendre son temps, et surtout travailler, car les méthodes employées visent à faire éclore un talent de nageur non pas d'une manière spectaculaire et souvent sans lendemain, mais d'une façon progressive et efficace, ceci afin de l'amener à exprimer à la longue, la plénitude de ses moyens. En outre, la natation est exercée par des jeunes en pleine période de croissance, ce qui implique de la part de chacun une grande dose de patience : "il faut savoir attendre".

Le nageur doit accepter les décisions de l'entraîneur qui voit mieux que quiconque son comportement dans l'eau. Dans son propre intérêt et celui du club, l'entraîneur peut demander à un nageur une autre technique que sa spécialité, car un des objectifs du club est de former des nageurs complets (dans les quatre techniques) et de les spécialiser plus tard.

La phase de stabilisation est souvent la période creuse qui précède l'amélioration. Chacun ne peut devenir champion. Un seul gagne la course. Mais chacun peut remporter une victoire sur lui-même, ce qui dans la vie est très important. Le sport en général, et la natation en particulier est une terrible école de volonté. Chacun peut devenir un élément de grande valeur et se rendre très utile à son club. Chaque nageur sait quel degré et quel niveau il peut atteindre en fonction des efforts consentis. Les nageurs doivent se fixer des objectifs et, une fois ceux-ci atteints, en fixer d'autres plus difficiles à atteindre.

« C'EST CA LE SPORT... »

PHILOSOPHIE DE L'ENTRAINEUR

Il usera de son dévouement, de son expérience et de sa compétence pour être maître de son groupe. Une bonne entente et une collaboration basées sur la confiance réciproque de l'entraîneur et du nageur favoriseront les bons résultats.

C'est l'entraîneur qui dirige l'équipe et qui décide du programme des épreuves à nager. **Ses décisions sont définitives et sans appel.**

PHILOSOPHIE DES PARENTS

Le code du "Bon Parent" est celui-ci :

Ne pas intervenir dans les méthodes d'entraînement préconisées et de ne pas s'ingérer dans le fonctionnement du groupe;
Analyser avec réalisme le résultat;
Encourager le jeune à l'assiduité aux entraînements;
Inciter le nageur à mettre en pratique les conseils et recommandations de l'entraîneur dans le but de progresser;
Eviter de projeter sur son enfant ses propres aspirations, espoirs et ambitions.

En cas de problème, prendre contact **sans tarder** avec la commission sportive à l'adresse mail suivante : commissionsportivebcsg@gmail.com

ABSENCE AUX COMPETITIONS

En 2012, il y a eu un changement dans les règlements des fédérations de natation (FRBN, FFBN et VZF) concernant les absences aux compétitions. Ceci vaut pour toutes les disciplines "natation", en ce compris les masters et l'eau libre. Jusqu'à présent, lorsque qu'un nageur était absent lors d'une compétition, la fédération n'infligeait pas d'amende au club si un certificat médical (CM) justifiait l'absence et que celui-ci était soit remis le jour de la compétition soit envoyé dans un délai de 3 jours à la fédération. Mais malgré tout, les droits d'inscriptions n'étaient pas remboursés et restaient à charge du club.

Depuis septembre 2012, les fédérations n'acceptent plus les certificats médicaux (CM) comme motif valable d'absence. En effet, le forfait peut-être déclaré soit jusqu'à 48 heures avant le début du 1er jour de la compétition lors des championnats, soit jusqu'à 24 heures avant le début du 1er jour de la compétition lors des autres compétitions (hors championnats).

Ci-après la position du BCSG :

- Le club et l'entraîneur doivent toujours être prévenus au préalable et au plus tard le jour de la compétition de l'absence d'un nageur à une compétition.
- Si le club peut déclarer le forfait 24 ou 48 heures avant le début de la compétition : rien ne sera réclamé au nageur (ou à ses parents)
- Si le club ne peut pas déclarer le forfait 24 ou 48 heures avant le début de la compétition (le club a été prévenu par téléphone au plus tard le jour de la compétition) : l'amende infligée au club devra être remboursée par le nageur (ou ses parents), les droits d'inscription restant à charge du club.
- Si le club n'est pas prévenu de l'absence du nageur à la compétition, le club réclamera au nageur (ou à ses parents) le montant de l'amende et les droits d'inscription.

Conséquence du non-paiement du montant réclamé : le nageur ne sera plus inscrit à aucune compétition avant le règlement du montant dû.

EN COMPETITION : ESPRIT CLUB - CONCENTRATION - CONTACT AVEC LES NAGEURS

Lors des compétitions, les nageurs du club **doivent rester groupés autour de leur entraîneur et/ou du délégué.** Ils se comportent de façon digne et se concentrent sur leur course. **Seul l'entraîneur** présent donne les directives et l'échauffement. Les nageurs dont l'entraîneur ne serait pas présent, doivent se conformer à celles données par un autre entraîneur ou une personne ayant cette qualification.

L'échauffement a lieu à l'heure indiquée dans la vitrine ou sur le site internet du club.

En compétition, le port de l'équipement fourni par le club est obligatoire.

Les nageurs doivent rester maîtres de leurs nerfs après une défaite et ne pas contester les décisions

des juges, même s'ils croient qu'elles sont injustes.

Durant les compétitions, les parents ne peuvent pas venir auprès des nageurs. Seuls les entraîneurs ou responsables désignés par ceux-ci ainsi que le délégué du club y sont autorisés.

Il est interdit aux membres du club remplissant des fonctions officielles durant les compétitions de donner des conseils aux nageurs; ces derniers doivent rester concentrés au maximum et n'appliquer que les conseils reçus par leur entraîneur.

A la fin de sa course, le nageur ira sans tarder auprès de son entraîneur afin d'analyser les points positifs et éventuellement négatifs de sa course. Il ne quittera le groupe qu'après avoir obtenu l'autorisation de l'entraîneur.

OFFICIELS

En fonction du nombre de nageurs que le club inscrit lors d'une compétition, nous devons désigner un certain nombre d'officiels sous peine d'amende. Les renseignements concernant les fonctions d'officiels peuvent être obtenus auprès du secrétariat.